

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N° 08-2018
ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

Le vendredi 06 avril 2018 à 17h30, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 30 mars 2018

Etaient présents (25 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM DELEGUE	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Michel CASSOU	Titulaire
	Serge CASTAGNAU	Titulaire
	Pierre HONDET	Titulaire
	Jacques JANY	Titulaire
	Michel LAURIO	Titulaire
	Maïthé MIRASSOU	Titulaire
SIVU des Baïses	Colette CAPIN	Titulaire
	Pierre MUCHADA	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Claude MORLAS	Titulaire
	Bernard MASSIGNAN	Titulaire
	Jean-Pierre SARRABERE	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagon	Bernard ARRABIE	Titulaire
	Bernard OMS	Titulaire
	Christine MARQUE	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre BARBEROU	Titulaire
	Alain LUCOT	Titulaire

Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Pierre BASSE CATHALINAT	Titulaire
	Jean-Marie BERCHON	Titulaire
	Alain CAPERET	Titulaire
	Guy CHABROUT	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel CAPERAN	Titulaire
	Victor DUDRET	Titulaire
	Roger PEDEFLOUS	Titulaire
	Bernard SOUDAR	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	André CASSOU	Titulaire

Etaient absents ou excusés (20 délégués) :

COLLECTIVITES	NOM DELEGUES	QUALITE
SIVU du gave de Pau	Pascal BONIFACE	Titulaire
	Jean-Pierre CAZALERE	Titulaire
SIVU des Baïses	Encarnacion CANTON	Titulaire
	Claude PIDOT	Titulaire
	Jacky SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Jean-Bernard CAZENAVE	Titulaire
	Sylvie POUTS	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Gabriel CANEROT	Titulaire
	Jean-Jacques CLAVERIE	Titulaire
	Michel CONDOU-DARRACQ	Titulaire
	Francis ESCALE	Titulaire
	Jean-Pierre HOURCQ	Titulaire
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel BERNOS	Titulaire
	Gérard GUILLAUME	Titulaire
	Pascal MORA	Titulaire

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (suite)	Xavier POURTAU	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	Michel ARENAS-FAJARDO	Titulaire
	Loïc COUNTRY	Titulaire
	Jean-François LETARGA	Titulaire
	Henri POUSTIS	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Henri PELLIZZARO - Directeur, Eric LOUSTAU – ingénieur principal, Luc BERNIGOLLE – technicien, Laureen VILLOT – attaché, personnels mis à disposition du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-5 du CGCT) : Victor DUDRET, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Objet : Adoption du règlement intérieur du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau

Le Président expose que conformément à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes fermés, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Il rappelle que lors de la séance du 28 mars 2018, le comité syndical a confié au Bureau le soin de travailler sur un règlement intérieur régissant le fonctionnement du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP).

Il indique que ce travail a été mené à bien par le Bureau aujourd'hui, qui a actualisé le règlement intérieur en vigueur lors de la dernière mandature, notamment pour :

- substituer les communes par les EPCI-FP ;
- actualiser la composition du bureau et le nombre de vice-présidents ;
- prévoir la possibilité d'échanges avec les délégués par voie dématérialisée (y compris convocations aux séances du comité et documents annexés)

Le Président présente ainsi les principales dispositions contenues dans le projet de règlement intérieur, puis il propose au Comité d'adopter ce projet validé par le Bureau.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Président et figurant en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme


Le Président
Syndicat mixte du Bassin du
GAVE DE PAU
Michel CAPERAN

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 27/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/04/2018